



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-484

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2021-09-01-00070 - Arrêté fixant la composition du Directoire de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Direction

75-2021-09-09-00013 - arrêté portant attribution de la Médaille de la famille promotion 2021 annule et remplace l'arrêté n°75-2021-09-09-00008 publié au RAA spécial n°75-2021-457 le 9/09/2021 (2 pages)

Page 6

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-09-01-00070

Arrêté fixant la composition du Directoire de
l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

**Le directeur général de
L'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7-5, D6143-35-1, D.6143-35-2, D. 6143-35-3 et R. 6147-3 du code de la santé publique,

Vu le relevé de décisions de la conférence des doyens d'Île-de-France - comité de coordination des études médicales,

Vu les propositions conjointes du président-directeur général de l'INSERM, des présidents des universités d'Île-de-France comportant une UFRM et du président de la conférence des doyens d'Île-de-France - comité de coordination des études médicales relatives au vice-président en charge de la recherche, formulées par courrier en date du 4 février 2020,

Vu les propositions conjointes du président de la commission médicale d'établissement et du président de la conférence des doyens d'Île-de-France - comité de coordination des études médicales, formulées par courrier en date du 14 janvier 2020,

Vu les avis conformes du Président de la commission médicale d'établissement et du directoire, émis le 19 mai 2020 et le 27 avril 2021,

Le conseil de surveillance informé,

A R R E T E

ARTICLE 1er: la liste nominative des membres du directoire de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris est fixée comme suit:

Membres avec voix délibérative:

- M. Martin HIRSCH, directeur général de l'AP-HP, président du directoire,
- M. le Pr Rémi SALOMON, président de la commission médicale d'établissement, premier vice-président du directoire, chargé des affaires médicales,
- M. le Pr Bruno RIOU, vice-président doyen du directoire, Doyen UFR de Médecine, Sorbonne Université,
- M. le Pr Gabriel STEG, vice-président du directoire chargé de la recherche,
- M. Loïc MORVAN, coordonnateur général des soins par intérim de l'AP-HP,
- Mme le Dr Diane BOUVRY, praticienne hospitalière, vice-présidente de la commission médicale d'établissement de l'AP-HP,
- M. le Pr Emmanuel MARTINOD, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis,
- Mme Christine WELTY, directrice du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Sorbonne Université,
- M. Pierre-Emmanuel LECERF, directeur général adjoint,

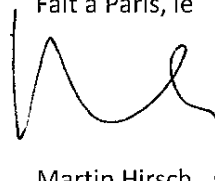
Membres avec voix consultative:

- M. le Pr. Djilali ANNANE, doyen UFR des sciences de la santé, Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines,
- Mme Edith BENMANSOUR, directrice du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor,
- M. le Dr. Guy BENOIT, responsable de l'unité fonctionnelle de pharmacotechnie des hôpitaux Armand Trousseau, St Antoine, et Tenon,
- M. le Pr. Jean-Claude CAREL, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Nord-Université de Paris,
- Mme le Pr. Nathalie CHARNAUX, doyenne UFR de Médecine, Université Sorbonne Paris Nord,
- Madame Stéphanie DECOOPMAN, directrice générale adjointe par intérim et directrice de la recherche clinique et de l'innovation
- M. Vincent Nicolas DELPECH, directeur du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Nord-Université de Paris,
- M. Pascal DE WILDE, directeur du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis,
- M. le Pr. Jacques DURANTEAU, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Université Paris Saclay,
- M. le Pr. Bertrand GODEAU, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor,
- M. le Pr. Xavier JEUNEMAITRE, doyen de la Faculté de Santé-Université de Paris,
- M. Christophe KASSEL, directeur du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Université Paris Saclay,
- Mme le Dr. Elvire LE NORCY, maître de conférence des universités – praticienne hospitalière en odontologie à l'hôpital Bretonneau,
- M. Serge MOREL, directeur du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Centre-Université de Paris,
- M. le Pr. Yann PARC, chef du service chirurgie générale et digestive à l'hôpital St Antoine,
- Madame Catherine PAUGAM-BURTZ, directrice générale adjointe,
- Mme le Pr. Claire POYART, présidente de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Centre-Université de Paris,
- M. le Pr. Philippe RUSZNIEWSKI, doyen UFR de Médecine, Université de Paris
- M. le Pr. Didier SAMUEL, doyen UFR de Médecine, Université Paris Saclay,
- M. le Pr. Thomas SIMILOWSKI, président de la commission médicale d'établissement locale du Groupe hospitalier universitaire AP-HP. Sorbonne Université
- M. le Pr. Pierre WOLKENSTEIN, doyen UFR de Médecine, Université Paris Est Créteil.
- Mme Martine KAROUBI, représentante des usagers à l'hôpital Cochin AP-HP
- M. Jacques WALCH, représentant des usagers à l'hôpital Avicenne AP-HP

ARTICLE 2 : L'arrêté n°75-2020-03-05-003 du 5 mars 2020 modifié est abrogé.

Fait à Paris, le

- 1 SEP. 2021



Martin Hirsch

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-09-09-00013

arrêté portant attribution de la Médaille de la
famille promotion 2021 annule et remplace
l'arrêté n°75-2021-09-09-00008 publié au RAA
spécial n°75-2021-457 le 9/09/2021



**Arrêté
Portant attribution de la Médaille de la Famille
Promotion 2021**

La directrice départementale de l'Unité départementale de Paris de la DRIEETS Ile de France

Vu les articles D 215-7 à D 215-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n° 82.938 du 28 octobre 1982 portant réforme du régime de la Médaille de la Famille française et déléguant aux Préfets le pouvoir de conférer cette distinction ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 1983 pris pour application du décret du 28 octobre 1982 ;

Vu le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et la simplification de la composition de diverses commissions administratives (article 62-VI) ;

Vu le décret n° 2013-438 du 28 mai 2013 relatif à la médaille de la famille ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2015 relatif à la médaille de la famille ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2021-03-31-0003 du 31 mars 2021 par lequel le Préfet de Paris délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France.

Vu la décision n° 2021-112 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France aux agents de l'unité départementale de Paris.

Sur proposition de Barbara CHAZELLE directrice régionale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris.

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille de la Famille est décernée aux mères et pères de famille dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation.

- Mirjana OBRADOVIC épouse DEGLAIRE et Jean-Noël DEGLAIRE 4 enfants Paris 8^e
- Marie de LALANDE d'OLLE épouse FAIVRE 7 enfants Paris 8^e

- Clotilde de LASSUS SAINT GENIES épouse du FAYET de la TOUR 8 enfants Paris 16^e
- Noëlle PREVOT épouse FLAHAUT et Rodrigue FLAHAUT 7 enfants Paris 12^e
- Pascal GERARD 4 enfants Paris 13^e
- Jean-Charles GOURIO 6 enfants Paris 6^e
- Christelle de BODARD de la JACOPIERE épouse GUENEE 4 enfants Paris 15^e
- Claude HERPIN épouse HAREL 4 enfants Paris 14^e
- Karima MOKRI épouse MOKRI et Karim MOKRI 5 enfants Paris 13^e
- Emmanuelle LAMPIERRE épouse NEUVILLE et Luc NEUVILLE 6 enfants Paris 15^e
- Fatima BEN AMAR épouse SAIDANE 6 enfants Paris 12^e
- Catherine MASALOVITCH épouse de VAUCORBEIL 6 enfants Paris 15^e

Brigitte BANSAT le HEUZEY à titre exceptionnel pour toutes les années au service des pupilles de l'Etat de Paris en tant que tutrice.

ARTICLE 2 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

ARTICLE 3 : Le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et la directrice régionale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Ministre des Solidarités et de la Santé, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la Préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 09 septembre 2021

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale adjointe,
Directrice de l'unité départementale de Paris.

Signé

Barbara Chazelle